



UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE DE L'ÉDUCATION

SE REPÉRER DANS LA GALAXIE DE L'ÉCOLE À LA MAISON

Dossier réalisé par Laëtitia Pierrot, chercheuse à l'Université de Poitiers à partir du séminaire de Philippe Bongrand, chercheur en sciences de l'éducation au laboratoire ÉMA de CY Cergy Paris Université et directeur du diplôme universitaire de formation à la coéducation et Pauline Proboeuf, doctorante en sociologie à l'Observatoire Sociologique du Changement rattaché à Sciences Po Paris animé par Ange Ansour, directrice de Sav-EdR



Synthèse de la recherche

Réfléchir aux liens entre "école" et "maison" conduit à s'interroger sur la notion de "coéducation". Cette expression semble consacrée du point de vue de l'Éducation nationale : sans apparaître explicitement, elle sous-tend l'article 2 de la Loi de Refondation de l'École de la République (8 juillet 2013), qui affirme que l'école ne saurait atteindre ses objectifs sans la coopération avec les familles. Lorsque, au mois de mars 2020, la période de confinement total met en avant la notion de "continuité pédagogique", elle peut s'appuyer, en principe, sur un travail préalable au service des relations école/famille. En pratique, cela n'est pourtant pas si évident : "école" et "maison" (ou "familles") entretiennent des rapports complexes, et la "continuité pédagogique" semble en avoir en bonne part été comme un révélateur. Pour mettre en perspective cette situation, Philippe Bongrand, chercheur en sciences de l'éducation au laboratoire ÉMA de CY Cergy Paris Université, directeur d'un [diplôme de formation à la coéducation](#), et Pauline Proboeuf, doctorante en sociologie à l'Observatoire Sociologique du Changement rattaché à Sciences Po Paris, s'appuient sur leurs activités d'enseignement et de recherche. Ils fournissent des éléments de connaissance et des repères pour réfléchir plus largement aux relations entre École d'un côté, et maison (et parents et familles) dans le contexte de l'évolution de la forme scolaire.

Quelques repères pour comprendre les relations entre École, parents et familles

Philippe Bongrand prend pour premier repère le traitement des relations entre école et familles au niveau législatif. Aussi bien dans les orientations prévues dans la [Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013](#) que dans l'[arrêté publié au Bulletin Officiel](#) qui présente le référentiel des compétences professionnelles des enseignants, l'Éducation nationale prévoit la coopération de l'École avec les parents d'élèves. Avant cette date, au début des années 2000, le mouvement associatif, notamment avec les secteurs de la petite enfance et de l'éducation populaire, participe au développement de la coéducation, qui a pour ambition de rapprocher les familles de l'École et des professionnels de l'éducation.

Deuxième repère historique proposé : cette prise en compte de la coéducation, si l'on entend par ce terme l'affirmation que l'Éducation nationale ne peut parvenir à ses fins sans le concours des familles, peut se retrouver à la fin du XIXe siècle dans le cadre des réformes de l'enseignement primaire sous Jules Ferry. Dans le Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire (le Dictionnaire "Buisson"), l'entrée [famille](#) décrit le rôle des familles, ce qu'elles peuvent faire pour l'école et ce que l'école peut faire pour elles. De cette manière, dès cette période de fondation de l'école républicaine, un rôle décisif leur est reconnu. On considère toutefois que l'école est perçue comme construite "contre" les familles, au point que les décennies suivantes suscitent des mobilisations ou réformes multiples pour améliorer la reconnaissance des parents. De fait, l'Éducation nationale va organiser différemment cette participation au fil des années :

- on parle d'abord de parents "administrés", où il est attendu d'eux qu'ils s'assurent de scolariser les enfants dans l'École républicaine telle qu'elle est prévue par Jules Ferry à la fin du XIXe siècle,
- dès le début du XXe siècle et avec une présence plus importante vers les années 1950, la constitution des associations de parents d'élèves représente des tentatives de renégocier le rapport de force entre l'institution scolaire et les familles,
- le rapport évolue ensuite vers des relations plus individualisées, et on distingue différents types de parents, de ceux plus consommateurs et aptes à mettre en place des stratégies quant à leur rapport à l'institution, à ceux plus captifs et moins en mesure de comprendre les règles de l'École.

Cette évolution aboutit à la reconnaissance institutionnelle de l'action des parents en 2013, avec la consécration législative de la "coéducation". Pourtant, Philippe Bongrand observe que si les relations se sont institutionnalisées et organisées, les familles sont restées extérieures aux pratiques pédagogiques des enseignants qui sont leur "cœur de métier", pour reprendre l'expression de [Robert et Carraud](#). Les familles sont tenues en dehors de la [forme scolaire](#), cette manière d'enseigner et de faire apprendre aux enfants dans un lieu spécifique et séparé de l'espace familial et de l'espace commun, un lieu où ils sont des élèves et où les parents n'ont donc, par essence, pas leur place. La réflexion historique débouche sur une question : comment l'histoire des relations école/famille, qui progresse vers la reconnaissance de la "coéducation", se couple-t-elle avec celle des pratiques pédagogiques, dont l'évolution ne semble pas avoir donné une place nouvelle aux parents ? L'articulation est alors à repenser pour comprendre comment parents et enseignants coopèrent au service de la réussite des enfants, autrement dit pour cerner les modalités et la portée de ce qu'on appelle "coéducation".

En abordant les pratiques éducatives des parents, Pauline Proboeuf précise qu'elles varient selon les parents (en fonction de leur origine sociale notamment) : certains sont dans le renforcement du travail scolaire, d'autres dans l'anticipation par exemple. Ce travail, qualifié d'implicite, est organisé selon une norme de non-empiètement, en fonction des compétences des enseignants et des parents. La norme s'observe dans l'école publique mais aussi dans les écoles plus alternatives,



SE REPÉRER DANS LA GALAXIE DE L'ÉCOLE À LA MAISON

Dossier sociologie de l'éducation

conduisant alors les parents soucieux de s'investir plus dans les questions pédagogiques à prendre complètement en charge d'autres formes d'instruction (en famille par exemple).

La continuité pédagogique, une occasion pour repenser le rôle des parents et des familles dans l'éducation des enfants

Par définition, la continuité pédagogique vise, en cas d'éloignement temporaire d'élèves ou de fermeture d'écoles, collèges et lycées, à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs. D'un point de vue opérationnel, cette continuité prend la forme du dispositif "Ma classe à la maison" géré par le CNED. A travers cette définition, Pauline Proboeuf constate l'absence des parents, dont la place n'est pas prévue de façon explicite.

Pourtant, leur rôle de parent d'élève se construit, dès que les enfants sont scolarisés et deviennent des élèves. Ce "travail parental" se construit majoritairement en réception des informations transmises par l'institution pour réaliser le suivi ou l'accompagnement de l'activité scolaire des élèves par exemple, dans un objectif de réussite éducative. Au-delà de cette participation, il existe des cas où les parents sont invités dans l'école (avec les espaces parents par exemple) et d'autres cas où l'école s'invite à la maison. Ces cas de "pédagogisation de la vie quotidienne" comprennent en particulier les devoirs à la maison ou les jeux scolaires au cours desquels les relations entre parents et enfants sont pensées à travers des activités calquées sur le modèle scolaire. Ces cas-là (calculer des grammages au moment de cuisiner par exemple) sont alors des formes de continuité qui illustrent le partenariat famille-école. Pourtant, ce travail d'accompagnement scolaire qui participe à la construction et consolidation des connaissances des enfants est généralement sous-estimé par les parents eux-mêmes.

D'un autre côté, cette pédagogisation, cette intrusion de la forme scolaire à la maison, est dénoncée par certains parents pour qui "endosser l'uniforme de l'enseignant" en faisant faire les devoirs signifie sacrifier les autres temps familiaux. Un ressenti qui tranche avec les familles en demande de plus d'activités scolaires et de coopération d'un point de vue pédagogique. Pauline Proboeuf explique cette distinction sous l'angle sociologique : les parents les plus en demande de coopération sont plutôt issus des classes moyennes et supérieures, ceux sollicités par l'École pour s'investir plus provenant des classes populaires.

La question épineuse des devoirs à la maison

Pour en revenir à la porosité ou à la perméabilité des espaces scolaires et familiaux, Philippe Bongrand évoque le cas particulier des devoirs à la maison à l'école primaire. En 1956, un arrêté et une circulaire sont publiés, ils interdisent aux enseignants du primaire de donner des devoirs de type écrit aux élèves. Jugés trop fatigants pour les jeunes élèves, les compositions et autres devoirs écrits sont alors interdits. Paradoxalement, des enseignants continuent d'en proposer, parce qu'ils les jugent pertinents ou pour répondre à la demande des parents. Il y a donc un paradoxe à constater que la pratique des devoirs est interdite alors qu'elle est pourtant très développée.

Ce paradoxe s'est vu renforcé lorsqu'au début des années 2010. Dans le contexte des réformes successives de l'Éducation nationale, les textes interdisant les devoirs ne sont en réalité plus valides. Il y a donc un usage des devoirs, supposément transgressif, et qui, selon les travaux des praticiens et chercheurs sur la question, contribue à creuser les inégalités entre les familles. De plus, Philippe Bongrand constate que, non sans cohérence avec la croyance que les devoirs sont interdits et avec le constat réitéré qu'ils accroissent les inégalités sociales, la formation initiale des enseignants en matière de devoirs à la maison est très peu conséquente, contribuant à augmenter le flou autour du travail scolaire à la maison. Il rappelle que c'est dans ce contexte que le confinement est intervenu. C'est sur cette situation brouillée, impropre à constituer une culture professionnelle des enseignants en matière de devoirs, donc impropre à susciter des routines efficaces dans les foyers, que le confinement est intervenu : il n'a pas pu faire fond sur ces cultures et routines pour mettre en oeuvre la "continuité pédagogique". Cela peut éclairer la diversité des pratiques pédagogiques qui a pu être observée et, sans doute, le fait que le confinement a reproduit les mécanismes déjà connus par lesquels les devoirs à la maison accroissent les inégalités sociales.

En quête d'une véritable coéducation

Philippe Bongrand invite à une formation initiale et, surtout, continue plus approfondie sur les compétences du métier d'enseignant, y compris sur les aspects de coéducation. Pour être efficace, la coéducation dépend, entre autres, pour les enseignants, d'une culture professionnelle du travail des élèves à développer, et pour les familles, d'une acculturation aux *manières de faire* des devoirs. La coéducation découle alors de l'articulation du travail des enseignants et des parents, une coopération qui fait l'objet d'une structuration professionnelle, politique et scientifique. C'est dans ce sens que le diplôme universitaire qu'il porte va, avec une réflexion certaine sur une continuité pédagogique, au sens propre.



SE REPÉRER DANS LA GALAXIE DE L'ÉCOLE À LA MAISON

Dossier sociologie de l'éducation

Pistes et exemples éducatifs

Nous vous proposons des illustrations de la manière dont les relations entre École et familles (parents) sont consolidées en France et à l'international.

Des projets pour accompagner les liens École-familles en général

- Depuis 2013, dans le sillage de la loi de Refondation de l'école, plusieurs initiatives de co-éducation se sont développées. C'est le cas, dans le département 93, à travers un projet éducatif territorial au niveau du collège qui a donné lieu au développement d'une « mallette des parents » pour faciliter la compréhension du collège par les parents. Ce dispositif va dans le sens de la formation à la relation école-famille proposée par l'association ATD Quart Monde, qui organise également des [journées sur le thème « TOUS les parents à l'école »](#). En 2015, le [collectif 1001 territoires](#) découle du chantier des recherches-actions « en associant les parents... » pour travailler sur les processus de participation des parents dans la scolarité de leur enfant. Plus récemment, toujours en France, le dispositif [Archicl@sse](#) organise les réflexions autour des espaces de formation en y incluant les parents. Plus largement, diverses initiatives consistent à proposer aux parents [d'assister à la classe](#).
- En Europe, le *Family Learning*, dispositif particulièrement développé au [Luxembourg](#), a fait l'objet d'une [publication dédiée](#) sur le portail de la plateforme School Education Gateway. La même plateforme propose les ressources éditées par le projet britannique [Peep Learning Together](#), à destination des enseignants et des écoles pour appréhender la relation avec les familles. Plus globalement, ce site prévoit une [section complète](#) destinée aux parents pour leur implication dans l'école en général et dans les activités scolaires en particulier. Aux États-Unis, la pratique de visite à domicile, qui consiste à établir [un lien plus direct entre les enseignants et les familles](#) lorsque les enseignants se rendent dans les maisons est de plus en plus encouragée. Pour les aider, les enseignants chargés de ces visites à domicile (les *home visits*) peuvent s'appuyer sur les nombreuses [ressources](#) disponibles en ligne.
- Certains formats pédagogiques peuvent plus facilement intégrer les parents dans les activités scolaires des enfants, c'est le cas des classes inversées (ou *Flipped Learning*). Au Portugal, dans le cadre du projet européen [Future Classroom Lab](#), des enseignants témoignent de l'intégration des parents dans les activités scolaires à travers la classe inversée, cette approche qui consiste à repenser l'activité scolaire dans et en dehors de la classe. Et, du côté de la recherche, des travaux portent spécifiquement sur la place des parents et sur leur engagement dans les approches de pédagogie inversée réflexion sur les classes inversées. C'est le cas d'une [étude australienne](#) dont les résultats montrent que si le scénario pédagogique de classe inversée ne prévoit pas de place pour les parents, leur engagement est faible. A l'inverse, en ayant une compréhension des attendus de l'activité, les parents participent à l'activité et contribuent au succès du format inversé.

Confinement, École et familles

- Pendant le confinement, le groupe d'entraide scolaire « [Écoles fermées, parents sollicités !](#) » a été lancé sur la plateforme de réseau social Facebook pour réunir parents et enseignants afin qu'ils puissent partager des ressources et collaborer. A la sortie du confinement, toujours en France, le réseau des villes éducatrices a fait part de son intérêt de soutenir un [dé-confinement éducatif co-construit](#). Cette mesure va dans le sens des actions soutenues par le réseau, avec notamment sa réflexion sur les [rythmes éducatifs](#), pour impliquer associations, écoles et familles autour de l'éducation.
- A l'échelle mondiale, l'UNESCO a annoncé dès le mois de mars mettre en place une « [coalition](#) » pour soutenir la continuité scolaire. Cette coalition a réuni des organisations internationales (l'UNICEF, l'OCDE ou l'OIF par exemple), des acteurs issus d'organisations à but non lucratif (Khan Academy



SE REPÉRER DANS LA GALAXIE DE L'ÉCOLE À LA MAISON

Dossier sociologie de l'éducation

par exemple) et du secteur privé (Microsoft ou Coursera par exemple) pour mobiliser leurs services et ressources et soutenir élèves, familles et enseignants.

Repères historiques et conceptuels

Dans cette section, des repères historiques et conceptuels sont proposés pour éclairer les thèmes abordés dans ce dossier.

Le premier repère détaille la manière dont les attentes éducatives des parents ont évolué et se manifestent aujourd'hui.

Le second repère traite du travail scolaire à la maison, à travers les devoirs.

Attentes éducatives, alternatives éducatives et climat scolaire

En France, l'instruction est obligatoire depuis la loi Ferry de 1882. Elle peut être assurée par des établissements scolaires, qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés, ou dans les familles. Il existe donc une diversité de modalités pour cette « obligatoire scolaire » (voir tableau) parmi lesquelles l'[instruction en famille](#), même si ce choix reste minoritaire. A partir du moment où le socle commun de connaissances, compétences et culture est respecté, les familles peuvent librement choisir le mode d'éducation qu'elles estiment les plus adaptées pour leur enfant, en fonction de leurs attentes.

Mode d'instruction	Entité qui donne l'instruction	Commentaires	Part de la population soumise à instruction obligatoire		
Instruction dans un établissement	Établissement public		82,7 % (a)		
	Établissement privé sous contrat		16,5 % (a)		
	Établissement privé hors contrat		0,5 % (a)		
Instruction dans la famille	CNED « réglementé »	Motifs d'inscription réglementée en 2016-2017 : - itinérance des parents en France (66,8 %), - soins médicaux (20,4 %), - cursus (sportifs, artistiques...) particuliers (6,3 %), - éloignement géographique d'un établissement scolaire (1,9 %), - situation de handicap (1,1 %), - autres motifs (3,5 %) (b)	0,19 % (b)	0,36 % (b)	
	CNED « libre »	Inscription au CNED à titre payant			
	Autre organisme d'enseignement à distance (OED)		0,17 % (b)		
	Sans OED				

Les différentes manières de penser l'instruction obligatoire ([Bongrand et Glasman, 2018](#))

Dans un [dossier publié en 2013](#), les attentes éducatives des familles ont été comparées à l'international. Les résultats témoignent d'abord de la complexité des relations entre familles et écoles et de la présence manifeste d'une défiance réciproque entre les deux dans tous les pays observés. Pourtant, les autres résultats présentés marquent une implication plus forte des parents au fur et à mesure des années. Si des différences entre les groupes sociaux existent, cette implication ne dépend pas toujours du milieu social. Ainsi, le dossier montre que les attentes éducatives (où réussite à l'école et réussite sociale sont associées par exemple) sont très fortes, aussi bien dans la plupart des pays développés que dans les pays en évolution récente et moins développés. Et, l'évolution de ces attentes est intrinsèquement liée à la transformation des systèmes scolaires eux-mêmes.

En juin 2020, le département de la DEPP a publié la [dernière édition de L'Europe de l'éducation en chiffres](#), qui met en perspective les systèmes éducatifs européens, à partir des résultats des évaluations PISA de l'OCDE et ICILS de l'IEA. Compte-tenu de la temporalité de cette publication, une attention particulière est portée sur la continuité pédagogique en Europe et sur l'implication des parents dans les activités scolaires.



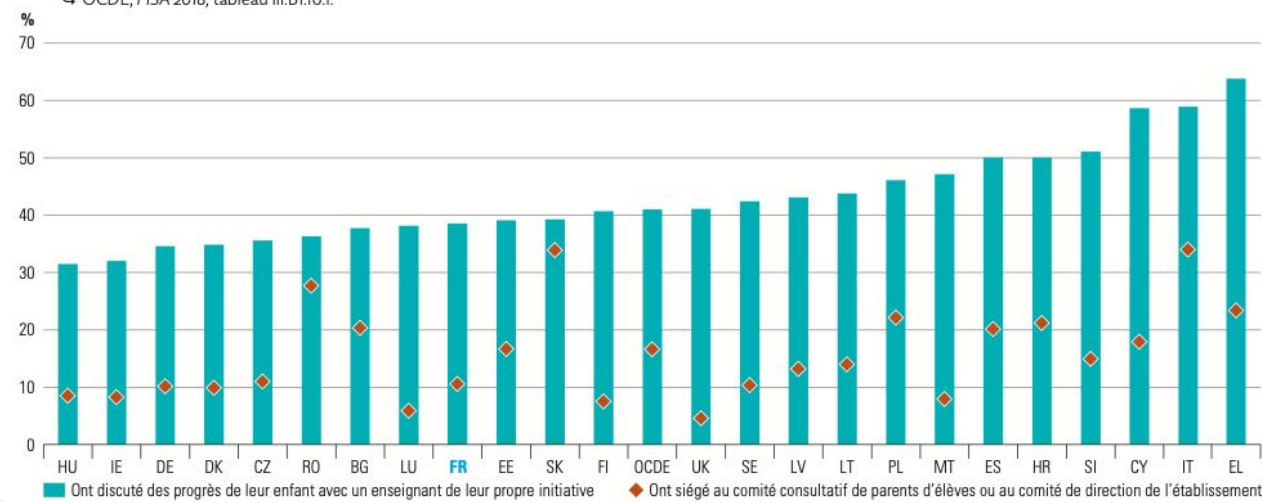
SE REPÉRER DANS LA GALAXIE DE L'ÉCOLE À LA MAISON

Dossier sociologie de l'éducation

De cette manière, l'un des résultats publiés montrent l'implication volontaire des parents aux activités de l'établissement : plus d'un tiers des parents français discutent des progrès de leur enfant avec les enseignants de leur propre initiative, c'est le double pour les parents grecs. Et seul un parent français sur dix est représenté dans un comité consultatif des parents d'élèves, contre trois pour les parents slovaques.

3-3-3 Proportion de parents d'élèves qui ont participé volontairement à des activités dans l'établissement de leur enfant au cours de l'année scolaire précédant PISA 2018 selon les chefs d'établissement

OCDE, PISA 2018, tableau III.B1.10.1.



Graphique indiquant la proportion des parents d'élèves impliqués dans les activités de leurs enfants, en fonction des pays européens (DEPP, 2020)

En 2012, le concept de « climat scolaire » commence à émerger dans les travaux du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse qui organisent le système éducatif. Son apparition fait au départ suite à des réflexions sur le harcèlement ou les violences scolaires mais le climat scolaire est surtout abordé comme clé de la réussite de tous et associé à des apprentissages de qualité. De cette façon, le climat scolaire réunit plusieurs dimensions pour évaluer l'expérience de vie et de travail au sein de l'école. Le climat scolaire est jugé par l'ensemble de la communauté éducative, à savoir les élèves, les enseignants et autres personnels éducateurs de l'institution scolaire, des collectivités et associations et les parents. Pour évaluer le climat d'un établissement, 5 dimensions sont prises : la qualité et le style d'enseignement et d'apprentissage, la sécurité, l'environnement physique, le sentiment d'appartenance à l'établissement scolaire et les relations. Ce dernier élément aborde en particulier la manière dont les parents participent aux décisions de l'école et ont une vision partagée avec les enseignants sur l'apprentissage et le comportement. Pour organiser ce travail autour du climat scolaire, un [portail édité par Réseau Canopé](#) a été publié où des ressources sont proposées pour tous les acteurs. Parmi ces ressources figurent celles consacrées à la [coéducation](#), pour faciliter le dialogue entre tous.

Le travail hors classe

Historiquement, le devoir est proposé aux élèves en guise d'activités d'entraînement à faire pendant le temps scolaire (lors de temps d'études par exemple) ou en dehors de l'établissement, toujours dans l'objectif d'avoir un impact positif sur les résultats scolaires. Dans un [état des lieux du travail des élèves en dehors de la classe](#), le premier texte cité pour organiser les devoirs est la circulaire de 1956, qui interdit le devoir écrit en dehors de la classe. Suite à ce texte, plusieurs autres circulaires et lettres ministérielles ont re-précisé le caractère interdit des devoirs, selon plusieurs motivations (la santé, les risques éducatifs, l'interdiction d'un tel travail en dehors de la classe en faveur d'un maintien dans la classe, notamment dans un temps spécifique à l'école) même si en parallèle, des dispositifs d'accompagnement scolaire et éducatif incluant une aide aux devoirs se sont développés.

De cette manière, les activités prévues par les contrats d'accompagnement à la scolarité (l'une des mesures qui entrent dans l'accompagnement scolaire dont les objectifs sont l'épanouissement et la réussite scolaire et qui sont proposées à côté de l'école) comprennent entre autres une aide au travail scolaire, avec des apports



SE REPÉRER DANS LA GALAXIE DE L'ÉCOLE À LA MAISON

Dossier sociologie de l'éducation

méthodologiques ou des aides spécifiques sur certains disciplines) alors que l'accompagnement éducatif comprend elle aussi une aide au travail scolaire, dans un objectif d'égalité des chances. Dans ce deuxième cas, l'aide au travail se déroule à l'école et passe par l'apprentissage des leçons et l'approfondissement du travail scolaire en classe ainsi qu'une aide méthodologique.

A côté de ces dispositifs, il est donc attendu des parents de suivre les devoirs de leurs enfants, de les aider à s'organiser et à planifier leurs apprentissages. Des travaux ont été menés sur la participation parentale aux devoirs, abordant une forme de « parentocratie », pour rendre compte des stratégies suivies par les parents dans leur suivi des devoirs. Et, ces travaux mettent en évidence que les devoirs à la maison sont vecteurs d'inégalités, entre les parents en mesure d'aider et ceux qui ne le peuvent pas.

C'est dans ce contexte que des dispositifs pour soutenir le travail scolaire aussi en dehors de l'école se sont développés avec la création d'[Acadomia](#) par exemple (entreprise de soutien scolaire), de l'[AFEV](#) (association pour l'accompagnement individualisé au devoir) ou des structures positionnées sur le coaching pédagogique ou scolaire (comme [Cmavoie](#)).



Plus récemment, le dispositif « [Devoirs Faits](#) » a été proposé comme nouvelle réponse de l'institution scolaire à destination des collégiens. En fournissant un encadrement au travail personnel de l'élève, le dispositif n'écarte pour autant pas la place des familles et prévoit des temps de coordination entre parents et écoles pour faciliter le suivi des apprentissages. En complément des déclinaisons choisies directement par les établissements sur le format du dispositif, le CNED propose un assistant numérique, [Jules](#), pour répondre aux questions des élèves.



Repères bibliographiques

Sur la coéducation et l'évolution des relations École/Familles

- Épisode de Rue des écoles consacré à l'[école des parents](#)
- Vidéo de témoignages des [parents sur la classe inversée](#)
- Article de Liliane Pelletier sur la [coéducation](#)
- Article de Philippe Gombert sur les [associations des parents d'élèves](#)
- Conférence qui détaille la [diversité des rapports à l'école](#)
- Ouvrage collectif sous la direction de Jean-Yves Séguy qui propose un bilan des questionnements sur la [forme scolaire](#)
- Publications sur le site du collectif « [Recherches sur les écoles et les pédagogies différentes](#) »
- Ouvrage de Marie-Claude Blais, Marcel Gauchet et Marcel Ottavis sur les [conditions de l'éducation](#)
- [Brochure sur l'autorité parentale](#) publiée par le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse
- Blog du [centre international de recherche sur l'école à la maison](#)
- Ouvrage de Jean-Paul Payet sur [les relations École et familles](#)
- Ouvrage de Pierre Périer sur [les parents invisibles](#)

Sur les devoirs et la pédagogie inversée

- Article de Mark Bray sur [l'éducation parallèle](#)
- Ouvrage d'Alain Thomas et Harriett Pattison sur les [apprentissage informels](#)
- Ouvrage de Patrick Rayou sur la [pratique des devoirs](#)
- Vidéo sur [l'histoire des devoirs](#) en France dans le cadre de la série de documentaires « Mémoire d'écran »
- Dossier du Centre Alain-Savary sur les [devoirs à la maison et les relations école-famille](#)
- Interview vidéo de Marcel Lebrun sur la [classe inversée](#)